



HEALTH
DATA HUB



**Les données dans le
SNDS et de la démarche
de recherche**

conception et expertise

Sanoia
Real World Digital CRO

Un document qui s'inscrit dans un objectif de formation citoyenne



Ce document vise à informer le public sur les usages pour la recherche avec les données du **Système National des Données de Santé** (SNDS). Mieux connaître le cadre et les enjeux liés aux données de santé, et notamment du SNDS, en partant des questionnements des citoyens.

Une initiative de :



Modules

- Les données dans le SNDS et de la démarche de recherche
- L'accès aux données du SNDS
- Ressources pour les associations
- Les chaînages de données
- Un projet avec chaînage - HYDRO
- Intelligence Artificielle en santé
- La démarche Open Data
- Projet de partage - Vivre-Covid19



Illimité



Tout public



20 min



Support en accès libre



Webinaires *Les Mardis de la Donnée de Santé*

Ref. SNDS CITY - 001

Les contenus de ce module ont été développés avec le soutien de :



Nous remercions le groupe de travail de l'AFCROs "Les Patients au cœur de la Recherche Clinique" qui a contribué à la réalisation de ce travail.

Pourquoi informer et former sur les données de santé ?



Pour permettre un système de santé efficace, personnalisé et humaniste, les données de santé ont un rôle à jouer. C'est par le traitement et le croisement d'un grand volume de données de qualité, que les recherches les plus impactantes pourront être menées : améliorer le dépistage et le diagnostic d'une maladie, analyser les effets secondaires des traitements, faire évoluer les essais cliniques.



Les données de santé représentent un patrimoine de grande utilité pour la société. Les données de santé sont, à l'origine, la production d'informations issues des interactions entre les patients et les acteurs du système de santé dans son ensemble, dont la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les établissements de santé, l'Institut National du Cancer, Santé Publique France, l'Agence de Biomédecine, différentes sociétés de médecine...



Le Health Data Hub et ses partenaires, proposent une série de modules de formation aux données de santé, afin que la société civile dispose de la connaissance nécessaire et puisse ainsi être informée de façon compréhensible sur les projets liés aux données de santé, sur les droits dont chacun et chacune dispose vis à vis de ces données.

« Donner son sang, c'est aider son prochain ; il en est de même du partage de ses données de santé. Les partager à son équipe soignante, c'est être mieux soigné ; les partager pour tous, c'est permettre que l'ensemble de nos concitoyens le soient aussi. »



Gérard Raymond
Président de France Assos Santé
Vice-président du Health Data Hub

Nous vous proposons de...

Mieux connaître le cadre et les enjeux liés à la réutilisation des données de santé à finalité de recherche -et notamment du SNDS* - et plus largement des technologies associées.

Nous commençons par découvrir la base principale du Système National des Données de Santé (SNDS*) et ce qu'elle contient (module 1) ;

Avant tout, il est utile de décrire quels acteurs peuvent accéder au SNDS (module 2) ;

Vous suivrez alors ensuite une association de patients qui monte un projet d'utilisation des données de santé pour voir les bonnes pratiques (module 3) ;

Mais il n'existe pas que la base principale du SNDS telle qu'alimentée aujourd'hui ! A travers l'exemple d'une base construite par un tiers, on explore les possibilités de chaînage des bases de données existantes avec le SNDS (module 4) ;

En pratique, ça marche ! Vous verrez par exemple comment s'est mis en place un projet en Intelligence Artificielle, le projet HYDRO. Ce type de projet "hybride" combine les données du SNDS avec une base externe pour innover dans le domaine des dispositifs médicaux (module 5) ;

A cette fin, le Health Data Hub propose une plateforme tierce de croisement, facilitant en particulier la réalisation de projets d'Intelligence Artificielle (module 6) ;

En parallèle, nous explorerons les données "open-data" qui, bien plus qu'une alternative, peuvent ouvrir des possibilités accrues de partage (module 7) ;

Mais pour tout ça, il faut ... des données ! Ainsi vous pourrez disposer d'un retour d'expérience d'un projet de création d'une base de données en direct des citoyens : le projet Vivre-Covid19 (module 8).

Qu'allons-nous apprendre aujourd'hui ?

Ceci est une introduction au SNDS et à son contenu

Point central : comprendre **ce que contient le SNDS**, quels liens il y a avec la vie de tous les jours et l'utilité d'une telle ressource.



Cette présentation n'est pas exhaustive!

Elle donne les bases nécessaires pour comprendre le contenu, l'utilité et des limites du SNDS. Pour des informations plus approfondies et plus techniques, vous pouvez consulter la documentation collaborative sur le site du HdH.

En sortant de ce module vous aurez les bases pour comprendre :

- comment est alimenté le SNDS
- quels types d'informations contient le SNDS...
- ... et lesquelles elle ne contient pas
- comment analyser les informations du SNDS

Plan

Contexte

Des données de santé... à des fins de gestion (“être remboursé”), et à des fins de recherche (mener des études d’intérêt public)

Collecte

D’où viennent les données qui composent le SNDS ?

Analyse

Comment on analyse les données concrètement ?

Plan

Contexte

Des données de santé... à des fins de gestion (“être remboursé”), et à des fins de recherche (mener des études d’intérêt public)

Collecte

D’où viennent les données qui composent le SNDS ?

Analyse

Comment on analyse les données concrètement ?

Le remboursement des dépenses de santé en France

Je suis Pierre...



...et je suis bénéficiaire de l'assurance maladie Française.

Quand je consulte, récupère des médicaments à la pharmacie, suis hospitalisé, etc. je suis **remboursé**.

Parfois c'est l'établissement, le pharmacien ou le médecin qui est payé directement.



Afin de prévenir les "doubles examens", depuis 2007, mon médecin -avec ma carte vitale et mon accord- peut consulter ces informations sur "historique des remboursements" de son Espace-PRO Améli

“ Si je vais chez l'ostéopathe, je ne suis pas remboursé par l'assurance maladie, cela n'apparaît pas, Un médicament sans ordonnance, non plus. ”

Chaque **remboursement** est unique : un code indiquant de quoi il s'agit, un montant, une date et un "bénéficiaire".

Je peux voir chaque remboursement -qui m'est payé à moi- **sur mon compte Ameli***

Accueil Aide

Assurance Maladie

vos compte ameli assuré

Vos informations personnelles Vos paiements Contacter nous

Bienvenue M. [nom] | jeudi 10 avril 2008 | Vous déconnecter

Votre remboursement en détail Télécharger (format PDF)

Vos paiements

Vos derniers paiements Rechercher un paiement

Détail de votre remboursement de soins payé le 06/03/2008 pour un montant de 31,20 euro(s).

Pour ALEX		Né(e) le / /			
Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Base de remboursement	Taux	Montant versé
30/01/2008	CONSULTATION SPE.	39,00 euros	23,00 euros	70 %	16,10 euros

Pour C		Né(e) le / /			
Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Base de remboursement	Taux	Montant versé
30/01/2008	CONSULTATION SPE.	39,00 euros	23,00 euros	70 %	16,10 euros
30/01/2008	FORFAIT RETENU	1,00 euro		100 %	-1,00 euros

Vous pouvez également consulter les informations sur le parcours de soins.

< Retour à la liste de vos paiements

La succession des remboursements “décrit” partiellement des histoires médicales

Assurance Santé

votre compte assuré
Assuré

Vos paiements

Votre remboursement en détail

Détail de votre remboursement de soins payé le 06/03/2008 pour un montant de 16,10 euros(s)

Fam ALEX

Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Montant remboursé	Taux	Montant versé
09/03/2008	CONSULTATION SPÉ.	23,00 euros	16,10 euros	70 %	16,10 euros

Fam C

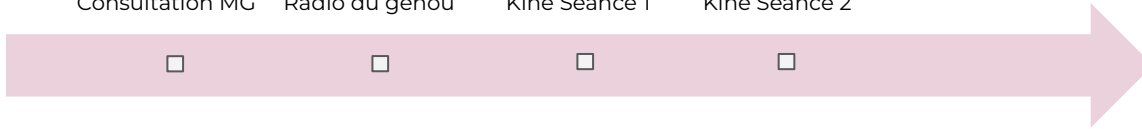
Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Montant remboursé	Taux	Montant versé
09/03/2008	CONSULTATION SPÉ.	23,00 euros	16,10 euros	70 %	16,10 euros
09/03/2008	FORFAIT KINÉTH.	1,00 euros	1,00 euros	100 %	1,00 euros

Vous pouvez également consulter les informations sur le parcours de soins

< Retour à la liste de vos paiements

Luc

Consultation MG Radio du genou Kiné Séance 1 Kiné Séance 2



Luc a eu un petit accident de ski, et a consulté un MG (médecin généraliste) qui lui a prescrit une radiographie du genou qui a conclu à l'absence de lésion osseuse traumatique. Il fera 2 séances de kiné.

Assurance Santé

votre compte assuré
Assuré

Vos paiements

Votre remboursement en détail

Détail de votre remboursement de soins payé le 06/03/2008 pour un montant de 16,10 euros(s)

Fam ALEX

Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Montant remboursé	Taux	Montant versé
09/03/2008	CONSULTATION SPÉ.	23,00 euros	16,10 euros	70 %	16,10 euros

Fam C

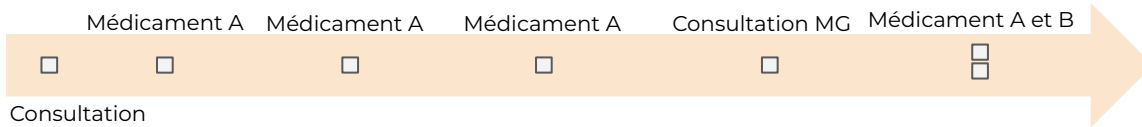
Date de l'acte	Nature de la prestation	Montant payé	Montant remboursé	Taux	Montant versé
09/03/2008	CONSULTATION SPÉ.	23,00 euros	16,10 euros	70 %	16,10 euros
09/03/2008	FORFAIT KINÉTH.	1,00 euros	1,00 euros	100 %	1,00 euros

Vous pouvez également consulter les informations sur le parcours de soins

< Retour à la liste de vos paiements

Nessima

Médicament A Médicament A Médicament A Consultation MG Médicament A et B



Consultation diabétologue.

Nessima est diabétique et a consulté son diabétologue en ville. Le médicament A (anti-diabétique par voie orale) lui a été prescrit et elle le trouve efficace et continue à le prendre régulièrement et va à la pharmacie tous les mois pour avoir de nouvelles boîtes. A son retour de dernier voyage elle a dû consulter son médecin généraliste et prendre le médicament B (antibiotique) en plus pour une bronchite.

...et si cette base servait à faire avancer la Recherche ?



Je suis Sophie...

...et je suis chercheuse en épidémiologie.

J'étudie les phénomènes médicaux qui concernent des centaines, voire des milliers de personnes.

Avec mon institut nous souhaitons étudier **si la bronchite est plus courante chez les personnes diabétiques et si des traitements la favorisent ou, à l'inverse, si certains sont protecteurs.**

“ J'ai besoin de données individuelles pour réaliser mon étude mais je ne m'intéresse pas à l'identité des personnes, je n'en ai pas besoin. J'ai seulement besoin de connaître des informations importantes pour améliorer les traitements médicaux, comme l'âge et le sexe des personnes ”

”



avec le SNDS

Je vais pouvoir accéder à une **base de données spécialement construite pour mon étude avec les seules informations nécessaires** à cette étude.

Ces informations seront les données de remboursement de soins **mais sans aucun élément directement identifiant** (pas de noms, de numéro de sécurité sociale, etc.).

Ce que je manipulerai dans un outil sécurisé pour réaliser des statistiques : des dates, des codes, des âges, etc. mais JAMAIS des identités.

Plan

Contexte

Des données de santé... à des fins de gestion (“être remboursé”), et à des fins de recherche (mener des études d’intérêt public)

Collecte

D’où viennent les données qui composent le SNDS ?

Analyse

Comment on analyse les données concrètement ?

Dans la vie courante pour la gestion de ma santé



Je suis Pierre...

- Je suis Pierre Martinez.
- J'ai 55 ans et j'habite à Evreux, 34 rue des Rosiers.
- J'ai 3 enfants* et je suis cadre dans l'industrie**
- J'ai un diabète T2 et je suis en ALD depuis Juillet 2013
- En raison d'une chute de ski, j'ai été en arrêt de travail pendant 2 mois cette année
- Je fume 5 cigarettes par jour
- Je pèse 92 kg pour 170cm

* Note : les remboursements pour les enfants de moins de 16 ans (des "ayants droits") sont effectués à leur parent ("l'ouvrant droit")

** De par sa situation personnelle et professionnelle, Pierre n'est pas éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Dans le SNDS pour la santé publique



moi

001XJX4EYCKC9JP9BXX

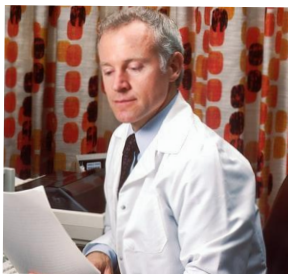
- ❑ Numéro Identification Anonyme***: 001XJX4EYCKC9JPXX
- ❑ Année naissance : 1965
- ❑ Sexe : Masculin
- ❑ CMU | CMU-C | C2S : non bénéficiaire
- ❑ Commune de résidence : Evreux
- ❑ Habitation dans une "zone" défavorisée : non concerné
- ❑ ALD : n°8 (Diabète 1 ou 2) active depuis 01 Juillet 2013
- ❑ Arrêt de travail : 01.02.20 au 28.02.20 - 46 Euros /Jour

*** terminologie simplifiée

Dans la vie courante



Je suis Pierre...



Voici mon
médecin Dr Rado
Michel

- J'ai une toux depuis une semaine.
- Je consulte mon médecin Dr Rado le 3 juillet 2020, en fin de journée à 20h15
- Je lui remets ma Carte vitale
- Il m'ausculte et conclut à une bronchite, et note dans son logiciel cet épisode car ce n'est pas le premier cette année.
- Il me donne une ordonnance de médicaments (antibiotiques)
- Il transmet à l'assurance maladie ma feuille de soins (par son ordinateur) puis me rend ma carte vitale
- je règle la consultation et je serai remboursé dans quelques jours automatiquement

Dans le SNDS



moi

001XJX4EYCKC9JP9BXX



le médecin

D78F5BB7EHD3CB7A

un enregistrement de type "Consultation"

- Numéro Identification Anonyme : 001XJX4EYCKC9JPXX
- date : 03.07.2020
- honoraires : 25 € + majoration >20h : 12,46 €
- Numéro chiffré du professionnel de santé : D78F5BB7EHD3CB7A)
 - Spécialité : Médecine Générale
 - Dpt d'exercice : Eure
 - Médecin traitant : oui
 - Statut d'exercice : conventionné

Dans la vie courante



Je suis Pierre...



je vais à la Pharmacie

- Le lendemain de la consultation je me rends à la **pharmacie** Centrale d'Evreux place de la République
- J'ai l'ordonnance du Dr Rado que je donne à la Pharmacienne avec ma carte Vitale
- Elle scanne avec son ordinateur ma prescription puis le **code barre du médicament délivré : l'antibiotique : l'amoxicilline 1g, 2 boîtes de 6 comprimés du fabricant de générique ALMUS**
- N'ayant plus de crème hydratante pour une sorte de psoriasis qui m'embête parfois je lui en demande mais ce n'est pas remboursé.
- Je paie la crème.

Dans le SNDS



moi

001XJX4EYCKC9JPS



le médecin

D78F5BB7EHD3CE



la pharmacie

7E224C62972A6FPBC1E

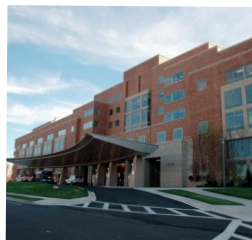
Un enregistrement de type "Délivrance Médicament"

- ❑ date : 04.07.2020
- ❑ Numéro Identification Anonyme : 001XJX4EYCKC9JPPX
- ❑ le prescripteur : numéro D78F5BB7EHD3CB7A
- ❑ la pharmacie : 7E224C62972A6FPBC1E
- ❑ le médicament
 - ❑ code : 34009 300 821 5 7
(AMOXICILLINE ALMUS 1 g, comprimé dispersible - Boîte de 6)
 - ❑ prix : 3,01 €
 - ❑ quantité : 2

Dans la vie courante



Je suis Pierre...



Je dois me rendre à l'hôpital

- Le 12 juillet ma toux s'est aggravée malgré le traitement, je respire mal comme de l'asthme, et je me rends à l'hôpital.
- Aux urgences je fournis ma Carte vitale et suis transféré au service de pneumologie pour une possible crise d'asthme
- Le médecin me demande si j'ai des maladies et je signale mon diabète.
- On me met une machine qui diffuse un corticoïde en aérosol pendant toute l'après-midi et on me prend régulièrement mes constantes.
- Une radio pulmonaire est faite qui écarte un foyer infectieux
- Le médecin conclut à une crise d'asthme et je rentre le soir

Dans le SNDS



moi

001XJX4EYCKC9JP9BXX



l'hôpital

75082195

un enregistrement de type "Hospitalisation"

- date entrée : 12.07.2020 - durée : 0 jour.
- Numéro Identification Anonyme : 001XJX4EYCKC9JPXX
- l'établissement: 75082195
- diagnostic principal : J46 (mal asthmatique) + diagnostic associé : E119 (Diabète T2 sans complication)

un enregistrement de type "Acte"

- date : 12.07.2020
- Numéro Identification Anonyme : 001XJX4EYCKC9JPXX
- l'établissement: 75082195
- Code : GELD005 (Nébulisation d'agent thérapeutique à destination bronchique [aérosol] avec surveillance de la saturation en oxygène par mesure transcutanée [SpO2] et surveillance de la fréquence cardiaque, pendant au moins 2 heures)

un enregistrement de type "Imagerie"

- date : 12.07.2020
- Numéro Identification Anonyme : 001XJX4EYCKC9JPXX
- l'établissement: 75082195
- Code : ZBQK002 (Radio thorax)

Plan

Contexte

Des données de santé... à des fins de gestion (“être remboursé”), et à des fins de recherche (mener des études d’intérêt public)

Collecte

D’où viennent les données qui composent le SNDS ?

Analyse

Comment on analyse les données concrètement ?

Repérer une pathologie par les traitements



Je suis Sophie...

Je veux répondre à une question de santé publique : **combien de Français ont la syphilis chaque année ?**

Je sais que la syphilis est une MST due à une bactérie.

Elle se diagnostique par un test sanguin en laboratoire.

Le traitement est à base d'antibiotiques :

- soit la benzathine benzylpénicilline en IV 1 fois
- soit la doxycycline pendant 15 jours mais ce médicament traite aussi l'acnée.



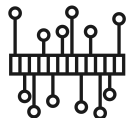
Pourquoi je vais dans le SNDS ?

Pour avoir une vision complète tant sur la France métropolitaine que sur les DOM-TOM et pouvoir observer l'évolution de la prévalence sur plus de 10 ans en arrière et ce par zone géographique, voire avec des indicateurs économiques (CMU, etc.)

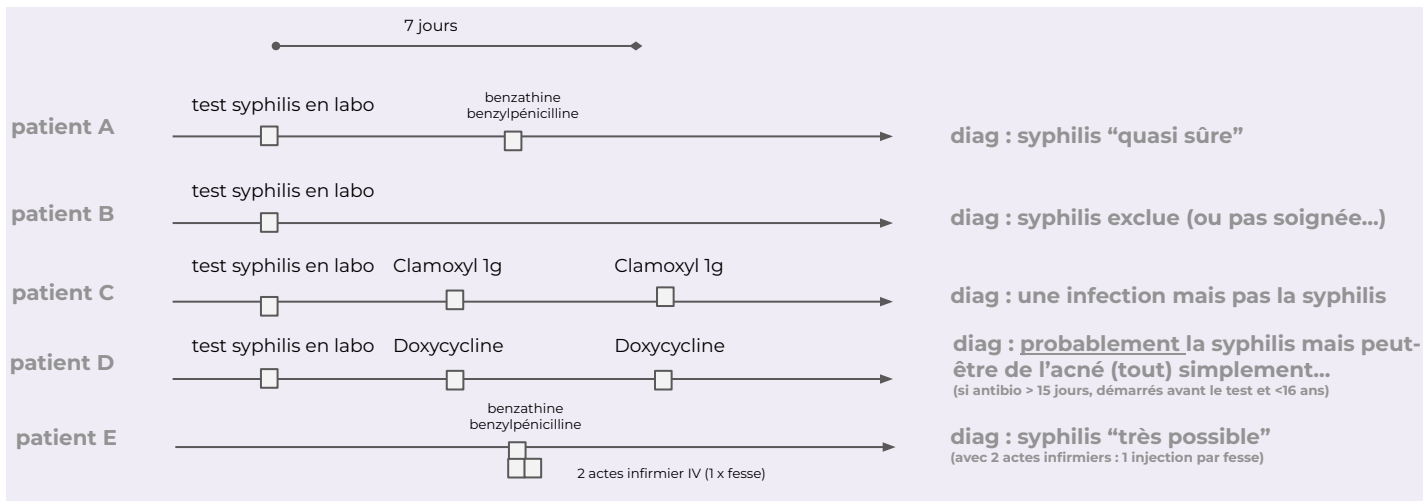
Mais... dans le SNDS je n'aurai pas le résultat du test ! juste qu'il a été réalisé (car remboursé...)

alors comment faire ?

Repérer une pathologie par les traitements



- **l'indication (la raison médicale) et le résultat des "actes" ne sont pas indiqués** dans le SNDS. (à l'exception : diagnostics d'hospitalisation, causes de décès, invalidité, arrêts maladie > 6 mois)
- mais... les remboursements de ces actes ont un code précis et une date
- ... donc c'est l'enchaînement et la durée entre deux remboursements qui vont être utilisées pour **"déduire"** (ou exclure...) une situation médicale.



Repérer une pathologie par les traitements



Je suis Sophie...

Je veux répondre à une question de santé publique relative à une maladie donc il me faut “repérer” les patients qui en souffrent. Cette maladie est grave et conduit à des hospitalisations, quoique de plus en plus espacées avec les nouveaux médicaments.

Or je sais qu’à l’hôpital il est codé à la fois la raison de votre séjour et *souvent* la (les) maladie(s) chronique(s) que vous présentez même si elle(s) a (ont) influencé la prise en charge.

“ **Pourquoi cela ?** parce que par exemple, gérer une infection à la jambe chez une personne diabétique est plus complexe que chez une personne sans ce type de pathologie. Les précautions, la technicité donc in-fine le temps médical étant supérieur, l’hôpital bénéficie d’une rémunération revalorisée par l’ARS. ”



Comment faire en pratique ?

Utiliser un code identifiant la maladie qui est fourni (validé) par un médecin !

Mais.... on m’informe que le codage réalisé à l’hôpital peut-être imparfait :

- absence de codage lors des séjours où la maladie chronique n’a pas influencé la prise en charge
- utilisation d’un code d’un grand groupe sans précision
- erreur de codage...

alors comment faire ?

Repérer une pathologie par les traitements



- **l'indication (la raison médicale) et le résultat des “actes” ne sont pas indiqués** dans le SNDS.
(à l'exception : diagnostics d'hospitalisation, causes de décès, invalidité, arrêts maladie > 6 mois)
- mais... les remboursements de ces actes ont un code précis et une date
- ... donc c'est l'enchaînement et la durée entre deux remboursements qui vont être utilisées pour **“déduire”** (ou exclure...) une situation médicale.

Exemple¹ : À travers le SNDS on identifie 385 919 personnes souffrant de polyarthrite rhumatoïde tel qu'indiqué sur un diagnostic lors d'une hospitalisation ou via une ALD. Nonobstant le caractère invalidant de cette maladie si elle n'est pas traitée, 41,6% de ces personnes n'ont aucun traitement de fond pour cette maladie. Cette proportion semble anormalement élevée, et les raisons sous-jacentes (patients en début de maladie, refus de soins, activité de maladie minimale, erreurs d'identification...) restent à déterminer.



NOTE : le progrès dans la prise en charge des maladies chroniques avec un plus faible recours à l'hospitalisation en service spécialisé constitue (paradoxalement) une perte de chance d'obtenir un codage précis de la maladie... ou demande à observer les patients dans le SNDS sur une plus grande période (ie : chercher une hospitalisation avec un code précis dans les 10 dernières années par exemple).

Exemple simplifié



- **Besoin** : déterminer si les personnes diabétiques font plus de bronchite bactérienne que les autres.

- **Méthode** :

- **Populations** :

- identifier les patients diabétiques (population D) : consommant au moins 2 antidiabétiques dans l'année.
- identifier des patients "témoins" (population T) : les jumeaux de la population D au sens âge et sexe (au minimum) mais non diabétiques.

- **Evénement** :

- Définir une bronchite bactérienne au sens "quelle trace dans le SNDS"...
- On privilégiera (en général) la spécificité* et on construira le PROXY avec des médecins cliniciens :
 - *antibiotique (azithromycine) > 7 jours et < 21 jours ET une radio poumon avant l'antibiotique mais pas plus de 15 jours avant ET des corticoïdes per os dans les 7 jours suivant début antibiotique pour une quantité suffisante de 50 mg/jour x 7 jours (1 seule délivrance non répétée).*
 - *OU une hospitalisation pour complication bronchique ET antibiotique > 7 jours et < 21 jours ; ET absence d'une hospitalisation pour une maladie pulmonaire ancienne (ex : ILD) ; ET absence de Cancer*



Qu'avons-nous appris aujourd'hui ?



La base principale du SNDS* est alimentée par **certaines données produites lors des interactions des citoyens avec le système de santé, mais pas toutes** ! En particulier, elle contient des informations sur la nature et le contexte de l'interaction mais pas les résultats (test positif)



Ainsi, analyser le SNDS pour répondre à un objectif de recherche demande à croiser :

- une **vision clinique** : comment est pris en charge un patient pour telle ou telle maladie
- une **vision remboursements** : comment est remboursé tel ou tel acte et quel codage est fait (vraiment)



Trouver l'information c'est parfois un "jeu de pistes" et ce sont des déductions (déduire de xx et yy médicaments, que ce patient est bel et bien diabétique...)

Évaluons nos connaissances !

Nous vous proposons de faire un test rapide en 3 questions sur les informations que nous avons vues ensemble aujourd'hui.

Question 1 :

Selon vous, que signifie le sigle SNDS ?

- a. **Solution Nationale des Données des Systèmes**
- b. **Système Napolitain des Données de Services**
- c. **Système National des Données Sanitaires**
- d. **Syndrome de Niels de Dystrophie Sympathique**
- e. **Système National des Données de Santé**

Bonne réponse :

- a. **Solution Nationale des Données des Systèmes**
- b. **Système Napolitain des Données de Services**
- c. **Système National des Données Sanitaires**
- d. **Syndrome de Niels de Dystrophie Sympathique**
- e. **Système National des Données de Santé**

Explication:

Le **SNDS est le Système National des Données de Santé**. C'est une base de données médico-administrative, sans aucune donnée directement identifiante, qui répertorie toutes les interactions des assurés sociaux ou leurs ayants droit avec la sécurité sociale ayant donné lieu à des remboursements directs ou indirects. Elle est à double utilité :

Elle permet d'avoir un registre quasi-exhaustif de tous les remboursements à des fins d'analyse économique et de veille sanitaire.

Sa quasi-exhaustivité et la possibilité de l'utiliser pour compléter des bases ad-hoc est extrêmement attractive pour des utilisations de recherche.

Question 2 :

En France la sécurité sociale couvre l'ensemble des français*. Chaque remboursement laisse une trace informatique. L'ensemble de ces remboursements est regroupé dans le Système National des Données de Santé (SNDS).

Selon vous, un projet d'intérêt public qui souhaiterait réaliser une analyse sur les 5 dernières années peut accéder à :

- a. aucune de ces données car ce n'est pas possible.
- b. seulement les données collectées par les pharmacies (codes CIP, quantité, date de délivrance...)
- c. seulement les données issues des séjours et actes hospitaliers (date, code diagnostics, actes...)
- d. toutes les données comprises dans b et c ainsi que les dates et codes des actes de biologies, imageries, kiné, dentiste... et causes de décès.

Bonne réponse :

- a. aucune de ces données car ce n'est pas possible.
- b. seulement les données collectées par les pharmacies (codes CIS, quantité, date de délivrance...)
- c. seulement les données issues des séjours et actes hospitaliers (date, code diagnostics, actes...)
- d. toutes les données comprises dans b et c ainsi que les dates et codes des actes de biologies, imageries, kiné, dentiste... et causes de décès.

Explication:

Le SNDS est une constellation de bases de données qui contiennent des informations sur toutes les interactions avec le système de santé en France. Elle est alimentée par des bases contenant :

- les données de délivrances en pharmacie
- les données issues de séjours hospitaliers
- les actes de biologie et imagerie à l'hôpital ou en ville
- les prestations de professionnels de santé libéraux ou exerçant dans des cliniques privées
- les actes de décès

Ces données sont mobilisables par des projets de recherche à condition que ceux-ci remplissent certains critères dont, en particulier, le critère d'intérêt public, c'est à dire contribuer à l'amélioration de la santé ou de la qualité de vie des citoyens

Question 3 :

Le SNDS contient l'ensemble des informations associées aux remboursements des assurés sociaux et de leurs ayant droits.

Selon vous, dans le SNDS on peut trouver aujourd'hui :

- a. les résultats des biologies
- b. les comptes rendus complets des actes médicaux et consultations (à l'hôpital comme en ville)
- c. la taille et le poids
- d. toutes les données socio-démographiques des assurés sociaux (âge, adresse complète, raison sociale, nombre d'enfants...)
- e. seulement certaines informations démographiques (âge, commune de résidence)
- f. les dates, quantité, codes uniques et tarifs de remboursement (actes ou produits)
- g. les codes diagnostics lors des hospitalisations (CIM-10)
- h. les causes de décès

Bonnes réponses :

- a. les résultats des biologies
- b. les comptes rendus complets des actes médicaux et consultations (à l'hôpital comme en ville)
- c. la taille et le poids
- d. toutes les données socio-démographiques des assurés sociaux (âge, adresse complète, raison sociale, nombre d'enfants...)
- e. seulement certaines informations démographiques (âge, commune de résidence)
- f. les dates, quantité, codes uniques et tarifs de remboursement (actes ou produits)
- g. les codes diagnostics lors des hospitalisations (CIM-10)
- h. les causes de décès

Explication:

Le SNDS est un ensemble de bases de données qui contiennent des informations sur toutes **les interactions avec le système de santé** en France. **Le SNDS contient donc les informations liées à ces remboursements** : la date, un code pour identifier l'acte enregistré, le diagnostic posé ou le médicament délivré, des informations tarifaires.

En revanche, elle **ne contient pas les résultats des actes** qui y sont répertoriés : on n'y trouve donc ni compte rendu, ni résultat de biologie.

Le SNDS contient également **certaines informations démographiques, essentielles pour des études épidémiologiques** : l'âge et la commune de résidence.

A terme le SNDS sera élargi à d'autres bases afin d'en compléter le contenu : on parle du "catalogue". Ce périmètre (encore en évolution) a été défini initialement dans le code de la santé publique : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043723444/



document version : 1.3 - 10 Mars 2023.

conception et expertise :

Sanoia
Real World Digital CRO

photos : unsplash.com ; icones : thenounproject.com (licence)